



# SANTÉ TRAVAIL INFOS

## Edito

Le Directeur,  
Philippe RAOUL



Face aux mutations du monde du travail, la STI évolue pour s'adapter aux besoins des entreprises adhérentes et de ses salariés.

Il s'agit dans les cinq prochaines années et dans le cadre de notre nouveau projet de service 2019 - 2024 d'être en capacité de répondre aux enjeux sanitaires et à ceux liés à l'allongement de la vie professionnelle, ainsi qu'aux impératifs de veille sanitaire et de traçabilité.

La connaissance des risques professionnels de notre territoire permet d'analyser et de définir les priorités futures. C'est dans ce cadre et en lien avec l'ensemble des professionnels de santé et de prévention du service que nous nous engagerons sur 18 priorités structurées autour de cinq axes : **Relations adhérents, système d'information, risques professionnels, secteur d'activités spécifiques et prévention de la désinsertion professionnelle.**

Nous poursuivons nos actions d'accompagnement auprès des entreprises et des salariés et vous trouverez dans cette lettre d'information quelques thèmes de nos engagements futurs qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan Régional Santé Travail, socle de nos priorités.

Bonne lecture

## Save the date

Après une première édition en 2018, **SAFEXPO**, salon professionnel de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité au travail, réouvre ses portes à Brest pour deux jours en 2019.

Chaque société est différente de part ses métiers, sa culture, ses valeurs, ses projets, ses objectifs et plus encore son capital humain. Néanmoins toutes partagent une ambition commune : veiller au bien-être de leurs collaborateurs. Ce rendez-vous est placé sous le signe de la rencontre et de la convivialité entre exposants et visiteurs.

La STI en tant que partenaire majeur de cet événement tiendra un stand. Médecins du travail, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, assistantes techniques santé travail, psychologues, secrétaires médicales seront présents pour échanger, présenter leurs actions de prévention et mettront leurs expériences et expertises au service des visiteurs.

*Nous animerons 4 ateliers (prévention des risques aide à la réalisation du DU - RPS stress au travail - horaires atypiques - les IPRP vous accompagnent au quotidien). Présence des professionnels STI sur le stand 25-26 Allée B*

## Infos pratiques

Programme détaillé sur <https://www.safexpo.fr/>  
Votre badge visiteur sur <https://www.safexpo.fr/visiter/>  
Impératif pour accéder au salon gratuitement.

 **SAFEXPO**  
SALON DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
**10 > 11 octobre 2019**  
BREST EXPO, PARC DE PENFELD

Désormais, la STI propose à ses adhérents des **ateliers d'aide à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)** animés par des Assistantes Techniques en Prévention. Votre service de santé au travail vous accompagne dans cette démarche. Des ateliers sont prévus prochainement sur Brest et dans les centres annexes.  
**Pour vous inscrire rapprochez-vous de votre équipe médicale.**



## Prévention des TMS à destination des TPE/PME

Acteur majeur du Plan Régional de Santé au Travail (PRST)\*, votre service de santé au travail, la Santé au Travail en Iroise (STI), est notamment impliqué dans l'action 3 sur la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) à destination des TPE/PME.

Dans le cadre de cette action, les préventeurs régionaux mettent à disposition :

- une vidéo d'interpellation sur les TMS pour inciter les TPE et PME à agir en prévention
- des fiches pratiques pour informer, guider, accompagner et soutenir votre entreprise dans toutes les étapes de la démarche concernant la prévention des TMS.

Ces outils sont en ligne sur le site dédié : <http://prevention-tms-tpe.bzh>

Ces supports d'information répondent aux questions que chaque acteur de l'entreprise peut se poser sur ce sujet. Ils sont indépendants les uns des autres. Et pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin, ces outils orientent vers des supports complémentaires. Conçus de façon claire et succincte, ils reprennent les éléments essentiels à toute démarche de prévention.

La STI reste à votre disposition pour tout complément d'informations et pour vous aider à entamer une démarche de prévention des TMS.

\* Piloté par le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), le PRST 2016-2020 définit les priorités d'action de prévention propres à la région Bretagne et en adéquation avec les priorités définies dans le Plan National de Santé Travail (PST). Il est mis en place par les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) et les professionnels de la prévention (DIRECCTE, CARSAT, ARACT, OPPBTP; MSA et Services de santé au travail).

Réussir la prévention des

T  
M  
S  
roubles  
musculo  
squelettiques

pour la santé de vos salariés  
et de votre entreprise

Vous souhaitez prévenir les TMS  
pour éviter l'usure professionnelle  
et conserver la performance  
de votre entreprise

Agissez avec vos salariés pour :

- ▶ Eviter l'absentéisme et les restrictions d'aptitudes dès les 1<sup>er</sup> signaux
- ▶ Améliorer les conditions de travail du quotidien ou dans vos projets pour la compétitivité de votre entreprise
- ▶ Développer l'attractivité de votre entreprise et favoriser le recrutement
- ▶ Maintenir le savoir-faire de vos équipes et une bonne ambiance de travail
- ▶ Permettre à vos salariés de travailler en bonne santé le plus longtemps possible

Pour en savoir plus et agir :  
[www.prevention-tms-tpe.bzh](http://www.prevention-tms-tpe.bzh)

**CROCT** Bretagne  
COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

## Zoom sur ... LE BRUIT

### Définition

« Toute sensation auditive désagréable ou gênante, tout phénomène acoustique produisant cette sensation, tout son ayant un caractère aléatoire qui n'a pas de composantes définies. » (Source AFNOR)

Les effets des nuisances sonores sur le corps humain sont de deux sortes : effets auditifs, effets extra-auditifs (concernent le bien-être, le psychisme, la fatigue, les troubles de la concentration, l'irritabilité et le système neurovégétatif).



### Que propose la STI ?

Nos Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) peuvent réaliser au sein de votre entreprise :

- Sonométrie (mesures instantanées du bruit dans l'espace de travail)
- Dosimétrie (mesures prolongées dans le temps pour évaluer l'exposition sonore quotidienne des salariés).
- Propositions de solutions organisationnelles et techniques.
- Conseils sur les équipements de PICB (Protection Individuelle Contre le Bruit).
- Restitution des résultats à l'employeur, aux acteurs de la prévention (CHSCT...) et aux salariés.
- Sensibilisation des salariés au risque lié à cette exposition.



Pour toute demande, rapprochez-vous de votre équipe médicale